



Le 10 septembre 2004

## Point de vue

### L'internat : formation citoyenne ou processus éducatif réactionnaire ?

Cette rentrée scolaire 2004/2005 est édifiante sur deux points au moins outre le débat sur les signes religieux à l'école occasionné par l'enlèvement en Irak de deux de nos compatriotes.

Il y a d'abord eu les propos habituels du ministre de l'Education nationale et les traditionnels communiqués des syndicats. Nous aurions pu nous attendre, cette année, à des réflexions dignes des enjeux après un débat sur l'école de plusieurs mois.

Il y a eu, ensuite, le soir de la rentrée –tout un symbole- le démarrage de la nouvelle émission de télé-réalité de M6, « *Le pensionnat de Chavagnes* ». Pourquoi pas après tout ? La télévision nous avait déjà proposé un groupe de chanteurs en devenir dans un château et des pseudo-célébrités dans une ferme, voici qu'elle nous offre aujourd'hui un jeu-documentaire-fiction (?) sur une communauté d'adolescents et de professeurs.

Deux sujets symptomatiques du malaise que traverse l'institution scolaire en France et de la difficulté des élites à apporter de réelles réponses aux défis qui la secouent. Sur un thème important comme l'internat par exemple, « *Le pensionnat de Chavagnes* » en est la parfaite illustration.

Avec plus de 6 millions de téléspectateurs, le premier risque du « *pensionnat* » est de faire croire à une bonne partie des familles qu'il est possible de revenir à un ordre moral ancien où l'autorité, la passion ou la force des maîtres viendrait compenser les errements des parents. Chacun rêve pernicieusement à un hypothétique « *Cercle des poètes disparus* » dont on sait bien qu'il n'existera jamais ou, suivant ses idéaux ou sa culture, aux « *Disparus de Saint-Agil* » ou plus récemment « *Aux choristes* ». Or, tous ceux qui travaillent avec les adolescents savent bien que l'éducation d'aujourd'hui ne peut pas être la même qu'hier. La démocratisation de la société, le droit d'expression, le refus d'une obéissance aveugle imprègnent fortement toutes les institutions. L'internat n'échappe pas à cette évolution qui touche le système éducatif et la société toute entière. Il s'agit davantage de construire en commun un contrat de vie aux principes partagés que d'imposer des règles extérieures qui ne seront pas intégrées par ceux qui les vivent. Cela signifie –et c'est mieux en le disant donc- que l'école et les enseignants doivent offrir un cadre qui résiste. Aux structures et aux personnels d'expliquer ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, d'interdire si nécessaire, de sanctionner si besoin. L'absence de règles serait dramatique. Mais encore faut-il que ces règles soient justes et qu'elles soient le fruit de l'écoute et du dialogue. Faut-il, aussi, qu'elles soient acceptées et mises en œuvre par l'équipe éducative dans son ensemble.

Le deuxième risque, qui découle naturellement du premier, serait de penser que l'internat est un excellent moyen de « *contenir* » les élèves en grande difficulté ou, pire, d'offrir une solution punitive pour ceux qui ne respectent plus rien. « *Si tu n'es pas sage, tu iras en pension* » (!) La phrase résonne étrangement aux oreilles. L'éloignement, à nos yeux, ne peut se justifier que si l'intégrité morale ou physique des enfants est menacée. Pour le reste,

l'éducation est un subtil équilibre, toujours précaire, entre des notions diamétralement opposées. La notion d'« *éloignement/rapprochement* » en est un exemple concret : « *éloigner* » du milieu familial et social afin d'acquérir progressivement la distance nécessaire à la construction personnelle de tout homme, « *rapprocher* » pour éviter les déchirures culturelles irrémédiables, le déracinement et comprendre le milieu qui nous environne. Le temps « *entre jeunes* », en internat, ne vaut finalement que s'il répond à un autre temps où chaque élève se retrouve dans un monde d'adultes, où il se sent utile par les activités qu'il réalise, où il grandit par les responsabilités qui lui sont confiées. Le projet du ministre Jean-Louis Borloo, dans sa future loi de cohésion sociale, de mettre en place « *des équipes de réussite éducative* », avec une aide à la parentalité, pourrait aller dans ce sens mais les internats qu'il envisage ensuite pour « *réinsérer des enfants qui connaissent des difficultés de comportement* » prend le contre-pied de cette première idée. Dans un cas, on mobilise les forces vives autour des problèmes éducatifs, dans l'autre, on isole et on frôle les centres éducatifs fermés. En définitive, l'internat ne peut avoir une réelle valeur que s'il est choisi et non imposé. Les familles, les politiques et l'école doivent être convaincus de cette évidence.

Le troisième risque de cette émission est de focaliser le débat sur les seuls aspects disciplinaires et sur l'autorité. Or, l'internat est avant tout un lieu puissant de socialisation. Il permet l'apprentissage de la vie collective, la fraternité, les solidarités, les avantages et les contraintes du groupe. Il favorise l'autonomie et la prise de responsabilité progressive à condition qu'il soit vécu et non subi. En cela, il enrichit avantageusement l'éducation civique. Il offre une citoyenneté du terrain. Il est une fenêtre sur le monde, une source de créativité et de culture s'il propose des activités extra-scolaires. Trop centrée sur les programmes et les savoirs livresques, l'école a du mal à remplir ses missions éducatives et sociales. Le « *pensionnat* » peut compenser ce déficit et compléter ainsi judicieusement la journée de cours. Faut-il encore que la soirée, le temps résidentiel, soient organisés. Un foyer avec un poste de télévision et une salle de classe pour l'étude –fut-elle surveillée- ne suffisent pas à faire de l'internat la panacée.

Le quatrième risque est de laisser supposer que l'internat est particulièrement développé et pratiqué. Or, une simple recherche sur le site web de l'Education nationale laisse pantois : « *En collège, il existe 17 169 places dont seulement 7 713 sont occupées* ». Si des articles paraissent sur le sujet, l'Etat, malgré les déclarations des uns ou des autres, s'en désintéresse ainsi que les collectivités territoriales qui sont pourtant les responsables des bâtiments. Seuls, quelques établissements, souvent privés, et l'enseignement agricole (58 % de ses effectifs sont concernés soit 100 000 élèves) en ont fait une spécificité. Seuls, également, quelques mouvements pédagogiques novateurs et les Compagnons du Devoir ont une conception originale de l'hébergement des jeunes en formation.

Le sujet est, en fait, peu considéré. Les spécialistes se polarisent sur l'enseignement stricto sensu et oublient les facteurs déterminants de la réussite scolaire : l'origine socioprofessionnelle et culturelle des parents et leurs revenus disponibles, le partenariat entre les professionnels de la formation, les familles et le monde de l'entreprise, le nombre d'élèves présents au sein d'un établissement, la volonté des équipes enseignantes...

Ainsi, l'internat peut être la meilleure ou la pire des choses. Il est d'un intérêt majeur s'il est intégré à une véritable approche globale de l'éducation et s'il fait partie d'un projet collectif voulu par l'institution scolaire et familiale. Il est sans utilité s'il n'est qu'une commodité propre à satisfaire les besoins sécuritaires de l'Etat ou le désir de quelques parents démissionnaires qui ne peuvent plus assumer leurs rôles.

Quant à savoir si l'internat conduit à une formation citoyenne ou s'il est, plutôt, un processus éducatif réactionnaire, seule l'analyse de son organisation et les modalités d'accueil proposées permettent de répondre à une telle question. Dans cette affaire, rien n'est par avance écrit. Seuls, les actes et les pratiques comptent.

Loin d'être une formule repliée sur elle-même, l'accueil des adolescents en internat peut être un point d'appui pour tisser ou renouer des liens entre jeunes et adultes au sein même de la famille, entre les enseignants et les élèves et plus globalement au sein de la société. Mais l'internat ne peut à lui seul concourir à de tels résultats. L'isoler comme une entité propre à résoudre toute la misère éducative du pays, c'est le vider de son utilité. On est, là, bien loin de l'image, simpliste, renvoyée par « *Le pensionnat de Chavagnes* ».

Patrick GUES

Responsable de la communication à l'Union nationale des Maisons Familiales Rurales(\*)

[patrick.gues@mfr.asso.fr](mailto:patrick.gues@mfr.asso.fr),

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation

58, rue Notre-Dame de Lorette - 75009 PARIS

Tél. : 01.44.91.86.86 - Fax : 01.44.91.95.45 - [www.mfr.asso.fr](http://www.mfr.asso.fr)

*(\*) Une Maison Familiale Rurale peut-être un établissement scolaire sous contrat avec le ministère de l'Agriculture, un centre de formation d'apprentis ou un centre de formation professionnelle pour les adultes. Chaque Maison Familiale Rurale est gérée par une association loi 1901, autonome, intégrée dans son environnement économique, culturel et humain. Les membres de l'association sont majoritairement des familles ainsi que des professionnels, des élus ou des responsables locaux. Cet engagement associatif et local est la pierre angulaire du mouvement. Aujourd'hui 450 associations « MFR » sont présentes en France et scolarisent environ 65 000 scolaires, apprentis ou stagiaires dans des formations par alternance de la classe de 4<sup>e</sup> aux sections de technicien supérieur.*